

POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIERE

DU 30 NOVEMBRE 2019 à 9 h 30 à CAHORS, siège du District.

Numéro affiliation du club :	
Le bureau du club de :	•••••
Donne pouvoir à M. (ou Mme)	
Numéro de licence	
Pour le représenter à l'Assemblée Géné	rale Ordinaire des clubs.
Signature du Président	Cachet du Club

Rappel art. 12.3 des Statuts du District du Lot de Football : « s'ils ne sont pas Présidents de leur association, les délégués doivent être munis d'un pouvoir de celle-ci, Pouvoir signé du Président. Un délégué ne peut représenter, au plus, que 2 associations y compris la sienne, et à condition qu'il représente déjà celle-ci. Le délégué devra être muni de pouvoirs réguliers signés de chacune de ces associations. Chaque club ne pourra déléguer qu'un seul représentant. En aucun cas plusieurs membres d'un même club ne pourront représenter d'autres associations. »